

COUNCIL
CONSEIL
CONSEJO

TRENTE-NEUVIEME SESSION

RESOLUTION N° 544 (XXXIX)

(adoptée par le Conseil à sa 305^e séance, le 17 novembre 1975)

BUDGET POUR 1975 : DEUXIEME REVISION

Le Conseil du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes,

Ayant reçu et examiné le Budget pour 1975 : deuxième révision (MC/1130),

Vu la résolution N° 27 (XLVII) du Comité exécutif portant approbation du Budget et du plan d'opérations pour 1975 : première révision (MC/EX/314),

Ayant tenu compte des observations et recommandations formulées par le Sous-comité du budget et des finances (MC/1137) et par le Comité exécutif (MC/1138),

Décide :

1. D'adopter le budget pour 1975 : deuxième révision, pour un montant de 17.865.600 dollars des Etats-Unis, dont 4.200.000 dollars pour la partie administrative et 13.665.600 dollars pour la partie opérationnelle ;

2. D'autoriser le Directeur à contracter des engagements et à effectuer des dépenses conformément au plan de dépenses pour chaque partie du budget ;

3. D'inviter le Directeur à continuer ses pourparlers avec les gouvernements membres au sujet de leurs contributions à la section III – Programme d'Amérique latine – pour tenter d'éliminer le déficit de cette section ;

4. D'autoriser le Directeur à prélever les sommes disponibles au compte général du Fonds de prêts aux migrants afin de contribuer à résorber tout déficit pouvant subsister à la section III en 1975.